

# MÉNAGES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DANS LES LOGEMENTS PRIVÉS SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES ASSOCIÉES AUX COÛTS ET PART DU REVENU, MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET QUÉBEC, 2021

	Abitibi	Abitibi-Ouest	La Vallée-de-l'Or	Rouyn-Noranda	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	Ensemble du Québec
<b>Total - Ménages propriétaires dans les logements privés non agricoles, hors réserve</b>	<b>7 660</b>	<b>6 800</b>	<b>12 050</b>	<b>12 135</b>	<b>5 095</b>	<b>43 745</b>	<b>2 227 470</b>
% de ménages propriétaires avec hypothèque	56,1%	55,7%	59,3%	62,1%	51,6%	58,1%	62,2%
% de ménages propriétaires consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement <sup>1</sup>	5,2%	5,0%	6,4%	5,7%	5,8%	5,7%	10,0%
% ayant des besoins impérieux en matière de logement <sup>2</sup>	1,5%	3,2%	1,0%	0,7%	5,8%	1,9%	2,1%
Frais de logement mensuels médians pour les logements occupés par un ménage propriétaire (\$) <sup>3</sup>	850	665	970	1 020	655	870	1 070
Valeur médiane des logements (\$) <sup>4</sup>	214 000	170 000	250 000	276 000	160 000	230 000	300 000
Frais de logement mensuels moyens pour les logements occupés par un ménage propriétaire (\$) <sup>3</sup>	954	803	1 070	1 072	783	975	1 195

Valeur moyenne des logements (\$)⁴	230 400	178 200	275 600	281 600	185 000	243 600	376 800
<b>Total - Ménages locataires dans les logements privés non agricoles, hors réserve</b>	<b>3 045</b>	<b>2 305</b>	<b>7 155</b>	<b>7 115</b>	<b>1 695</b>	<b>21 320</b>	<b>1 493 510</b>
% de ménages locataires dans un logement subventionné	6,9%	11,9%	12,0%	7,4%	12,1%	9,8%	8,6%
% de ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement¹	22,2%	19,5%	20,8%	19,5%	15,7%	20,0%	25,2%
% ayant des besoins impérieux en matière de logement²	7,5%	10,5%	5,7%	6,9%	15,6%	7,7%	11,9%
Frais de logement mensuels médians pour les logements occupés par un ménage locataire (\$)³	675	572	685	700	600	670	810
Frais de logement mensuels moyens pour les logements occupés par un ménage locataire (\$)³	714	597	751	723	621	709	886

**Notes :**

1. Rapport des frais de logement au revenu désigne la proportion du revenu total moyen du ménage qui est dépensée pour couvrir les frais de logement. Le rapport des frais de logement au revenu est calculé pour les ménages privés ayant déclaré un revenu total du ménage supérieur à zéro. Les ménages privés habitant un logement situé sur une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage ainsi que les ménages ayant déclaré un revenu total du ménage nul ou négatif sont exclus.

2. Besoins impérieux en matière de logement indique si un

ménage privé vit dans un logement qui ne rencontre pas le seuil d'au moins l'un des indicateurs de qualité, d'abordabilité ou de taille du logement, et s'il devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable dans sa collectivité (atteint les trois seuils des indicateurs de logement).

3. Frais de logement renvoie au montant total moyen de tous les frais de logements payés chaque mois par les ménages. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés frais de condominium), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

4. Valeur (estimé par le propriétaire) désigne le montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait ses biens. Dans le cas des logements, dans un immeuble, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage.

Données-échantillon (25%).

## SOURCE :

Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, Profils de recensement, 98-401-X2021008 et 98-401-X2021005.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.